



## Phoque commun (sous-espèce des lacs des Loups Marins)

### Description

Le phoque commun est un mammifère marin qui mesure en moyenne 1,5 m. Le phoque mâle pèse environ 90 kg tandis que la femelle ne pèse que 70 kg. On reconnaît l'espèce par son museau court. Membre de la famille des Phocidae, elle n'a pas de pavillon d'oreilles mais seulement un trou.

La population des lacs des Loups Marins est limitée en nombre, renfermant moins de 500 individus. D'éventuels projets de développement énergétique dans cette région représentent les menaces les plus imminentes à sa survie. Sa répartition restreinte la rend également très vulnérable à un éventuel dérangement.

### Habitat

La population de phoques communs du secteur des lacs des Loups Marins (Québec) est unique, étant la seule au monde à vivre en permanence en milieu lacustre, isolée du milieu marin. Cet isolement lui a conféré des caractéristiques morphologiques particulières lui valant d'être désignée sous-espèce (*Phoca vitulina mellonae*).

### Québec versus Ottawa

Au niveau provincial, la population n'est pas encore désignée menacée ou vulnérable (elle est plutôt considérée « susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable»). Au niveau fédéral, elle a pourtant reçu la mention « *en voie de disparition* » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSPAC).

### Pourquoi le protéger ?

- Le phoque commun (sous-espèce des lacs des loups-Marins) est endémique au Québec et constitue la seule population de phoques communs au monde vivant en milieu dulcicole sans aucun contact avec le milieu marin. Le Québec a la responsabilité d'assurer la conservation de cette population unique au monde.

- Un projet de parc national (le futur parc Tursujuq) est à l'étude non loin de l'habitat principal du phoque d'eau douce. Les communautés inuites et criées concernées, pour lesquelles l'espèce a une très grande importance culturelle, sont en faveur de l'agrandissement du parc pour inclure davantage le bassin versant de la rivière Nastapoka, ce qui engloberait l'habitat du phoque d'eau douce.

- Hydro-Québec refuse d'exclure la rivière Nastapoka comme cible d'un éventuel projet de développement hydroélectrique. La population de phoque se retrouve pourtant dans ce bassin versant - toute modification du régime hydraulique ou des caractéristiques des plans d'eau risque d'avoir des répercussions sur la population. L'ouverture subséquente du territoire (routes, campements, etc.) risque d'augmenter la fréquentation humaine des plans d'eau où se trouvent les phoques d'eau douce, ce qui implique dérangement, braconnage, pollution, etc.

### Ce que la SNAP Québec demande

Le gouvernement québécois doit désigner cette espèce comme étant menacée ou vulnérable. De plus, la SNAP Québec demande au gouvernement de protéger l'habitat des phoques d'eau douce dans le projet de parc Tursujuq. À l'heure actuelle, le projet de parc n'inclut pas le bassin versant de la rivière Nastapoka, faisant en sorte que la majorité de l'habitat du phoque d'eau douce ne serait pas protégée par le nouveau parc.

